

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20091218-de-091218-15-DE
Date de signature : -
Date de réception : 21/12/2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

**OBJET : LES MORTRAITS – ECHANGE DE PARCELLES
ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE GIPAD –
AUTORISATION POUR FORMALITES DIVERSES**

Madame Corinne GABORIAU-GABILLAUD, Conseillère Municipale déléguée aux Equipements Culturels et au quartier de la Jaunaie, expose :

La Société GIPAD a obtenu, le 3 novembre 2009, un permis d'aménager portant sur diverses parcelles situées au lieudit Les Mortraits, comprises dans le périmètre de l'orientation d'aménagement "les Mortraits" au Plan Local d'Urbanisme et en zone 1AUbb ; le projet porte sur la division en 9 lots à construire.

Pour mener à bien ce projet, il conviendrait que la Ville de SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE cède la parcelle communale cadastrée section CZ N°38 d'une superficie de 139 m² constituant l'accès au projet.

Parallèlement, et en vue de poursuivre la liaison piétonne et cyclable existant le long de la voie ferrée, la Société GIPAD céderait, en échange, à la Ville, les parcelles ci-après, reliant ainsi la liaison douce à la voirie du projet immobilier :

Section CZ Numéros 249 pour partie, 251 pour partie, 252 pour partie, 253 pour partie, d'une superficie d'environ 150 mètres à parfaire, selon le document d'arpentage à intervenir.

L'ensemble des frais liés à cet échange seraient à la charge de la Société GIPAD (frais d'acte, frais de document d'arpentage et de bornage).

En outre, il serait opportun d'autoriser ladite Société à procéder à toutes formalités et démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je demande votre accord pour :

- Autoriser cette transaction
- Autoriser la Société GIPAD à procéder à toutes formalités et démarches nécessaires à la réalisation du projet
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité

accepte les propositions énoncées ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Exécutoire le

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Philippe RIOUX

Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 21 décembre 2009

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Philippe RIOUX